

UNE STATUETTE INÉDITE DANS UN CONTEXTE DE SÉPULTURE À CRÉMATION GALLO-ROMAINE À CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE (MARNE)

Denis BOUQUIN*, Simone DEYTS**

Mots-clés Incinération, période gallo-romaine, sculpture gauloise, effigie isolée, couple éduen, cercles, style minimaliste.

Keywords Incineration, burial, Gallo-Roman period, Gallic sculpture, isolated effigy, Heduan couple, circles, minimalist style.

Schlagwörter Verbrennung, Grabstätte, gallo-römische Periode, Gallische Skulptur, isoliertes Bildnis, häduisches Paar, Kreise (es handelt sich um ein Ritzdekor auf der Statuette), minimalistischer Stil.

Résumé Les fouilles préventives menées au « 28-32 rue du Général Féry » à Châlons-en-Champagne (Marne) ont permis la découverte au sein d'une sépulture secondaire à incinération d'une statuette en calcaire. Cette dernière se démarque du corpus habituellement mis au jour en contexte funéraire par le matériau employé, sa taille mais aussi sa représentation qui semble inédite par rapport au répertoire iconographique actuellement connu.

Abstract Rescue excavations at 28-32 rue du Général Féry, Châlons-en-Champagne (Marne), led to the discovery of a limestone statuette in an incineration grave. The statuette is unusual for a burial context on account of its material and size, but also for its subject, which is uncommon in the iconography in its current state of knowledge.

Zusammenfassung Bei den „28-32 rue du Général Féry“ in Châlons-en-Champagne (Departement Marne) durchgeführten Präventivgrabungen wurde in einer sekundären Brandbestattung eine Statuette aus Kalkstein entdeckt. Sie unterscheidet sich von den üblichen in Bestattungskontexten gefundenen Statuetten nicht nur durch das Material und ihre Größe, sondern auch durch ihre Darstellungsweise, die im heute bekannten ikonographischen Programm einmalig zu sein scheint.

CONTEXTE DE DÉCOUVERTE

Antérieurement à l'implantation de logements d'habitation, des fouilles archéologiques préventives menées en 2011 par le service archéologique de Reims Métropole au « 28-32 rue du Général Féry » à Châlons-en-Champagne, sur une surface de 1697 m², ont permis la mise au jour d'une portion de l'une des nécropoles antiques de la cité (fig. 1). Si l'occupation se concentre essentiellement sur la période gallo-romaine, quelques vestiges antérieurs (Néolithique ou Âge du Bronze) et postérieurs (Moyen Âge; périodes moderne et contemporaine) ont pu être identifiés (BOUQUIN *et alii*, 2013).

L'ensemble funéraire mis au jour se concentre majoritairement sur la moitié ouest de la zone prescrite. Des constructions contemporaines ont en grande partie détruit les niveaux archéologiques de la moitié orientale du site.

L'utilisation du site se place principalement entre la fin de La Tène finale et le III^e s. après J.-C. Elle se caractérise par trois phases d'occupation :

- la première phase, située entre 30 avant J.-C. et 45/60 après J.-C., est représentée par la co-existence de la pratique de l'inhumation (treize structures concernées) et de la crémation (vingt-quatre structures) ;
- la deuxième phase s'inscrit dans la continuité de la précédente (60/120 après J.-C.) et se manifeste par l'im-

* Archéo-anthropologue, Service archéologique de Reims Métropole, UMR 6298 ARTEHIS – Université de Bourgogne ; LABO – Université Libre de Bruxelles.

** Université de Bourgogne.

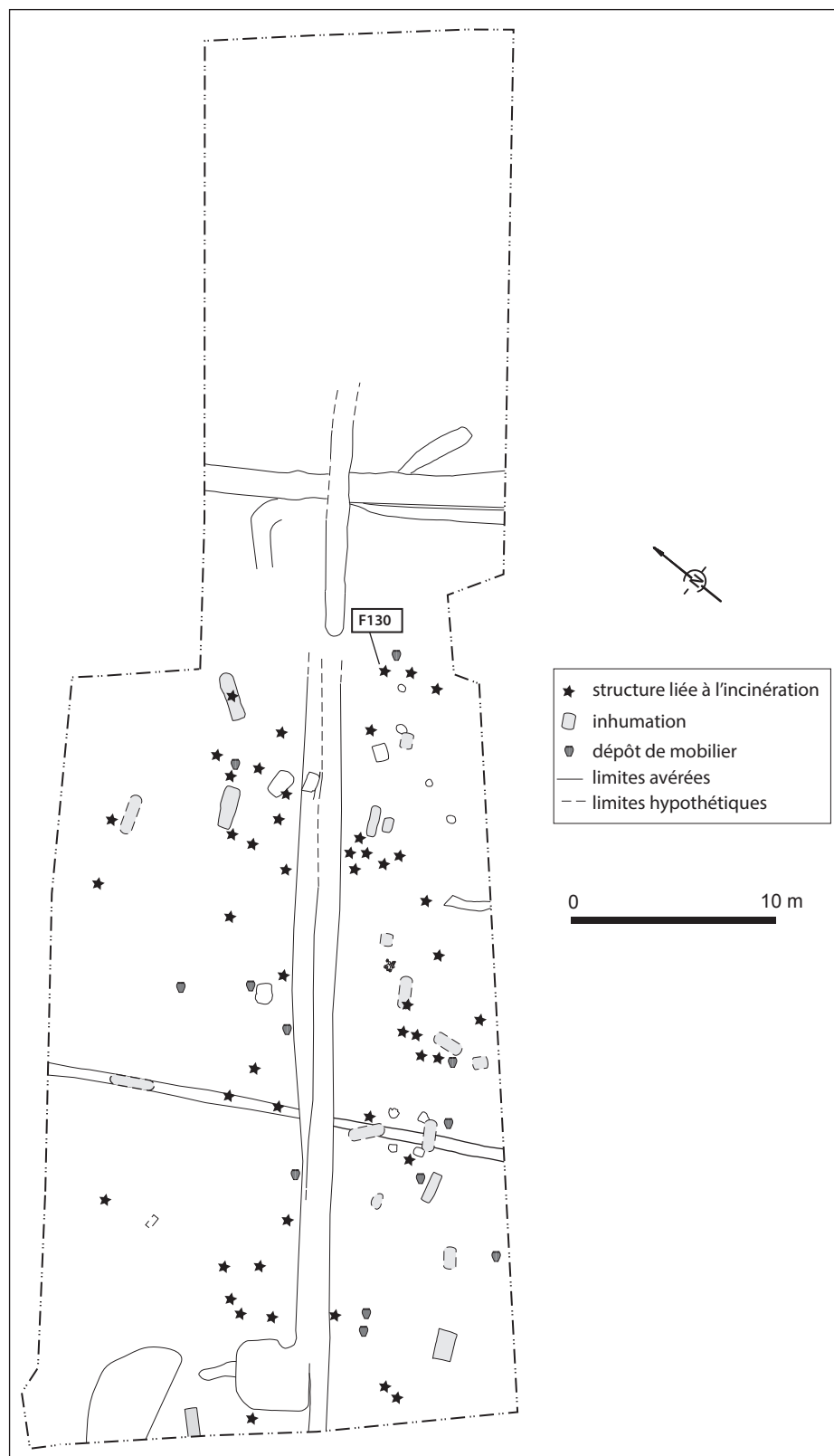


Fig. 1. Plan général du site
(DAO : D. Bouquin).

plantation exclusive de quatorze structures secondaires liées à la crémation ;

- la troisième phase reconnue se développe au cours du III^e s. Durant la première moitié du siècle la vocation funéraire du gisement tend à décliner avec l'implantation avérée d'une seule structure funéraire. Cette fonction

semble périliter définitivement lors de la seconde moitié du III^e siècle avec l'implantation d'une zone de rejet de carcasses d'équidés.

Situé dans la partie médiane du site, le Fait 130 est une sépulture secondaire à incinération attribuée à la deuxième phase d'occupation, soit entre 45/60 et 120 ap. J.-C.

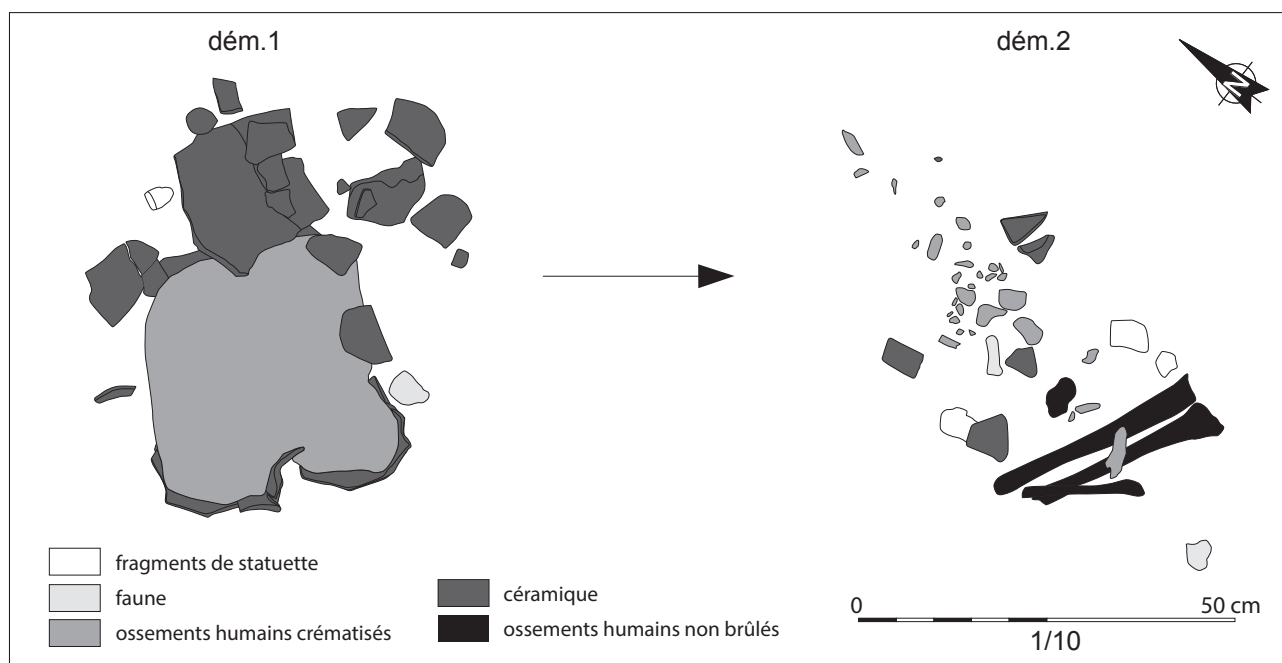


Fig. 2. Relevé du Fait 130. Seuls quatre fragments de la statuette sont matérialisés. Le dernier a été mis au jour lors du tamisage du sédiment prélevé à la périphérie immédiate de l'urne (DAO : D. Bouquin).

En plan et en coupe les limites de creusement n'étaient pas perceptibles en raison d'une absence de différence entre le sédiment de comblement et le sédiment encaissant, qui se caractérisent tous deux par un limon jaune homogène. De fait, à l'instar des autres structures funéraires, c'est la présence de mobilier archéologique mis au jour qui a guidé la surface à excaver pour appréhender les structures dans leur totalité (fig. 2).

La structure s'articule autour d'une cruche en céramique commune claire qui est employée comme urne cinéraire (fig. 3). Les ossements crématisés se répartissent au sein de l'urne et dans une moindre mesure sous celle-ci. Une statuette en calcaire fragmentée en cinq morceaux se répartit à la périphérie de l'urne cinéraire. Celle-ci présente des traces bleuâtres sur sa base qui pourraient indiquer qu'elle a subi le contact du feu.

Stratigraphiquement sous l'urne, les os des jambes d'un individu adulte ont été mis au jour et appartiennent probablement à une inhumation antérieure qui a été partiellement bouleversée lors de l'installation du Fait 130.

L'urne en céramique repose sur son fond. Elle a été brisée transversalement au niveau de la panse comme la plupart des contenants cinéraires du gisement. Cette fracture, qui permet de faciliter l'installation du dépôt osseux, semble également marquer le passage de l'objet de la sphère domestique à la sphère funéraire (BOUQUIN *et alii*, 2013, p. 203).

L'amas osseux crématisé est constitué de 305,3 g d'ossements répartis en 267,3 g d'os humains et 38 g de faune.

Les os humains appartiennent à au moins un individu de taille adulte dont le sexe n'a pu être déterminé, faute d'éléments d'os coxal suffisamment discriminants (DUDAY *et alii*, 2000, p. 9).

Malgré une fouille de l'amas osseux en cinq démonstrages sur le terrain, l'étude anthropologique n'a pas révélé

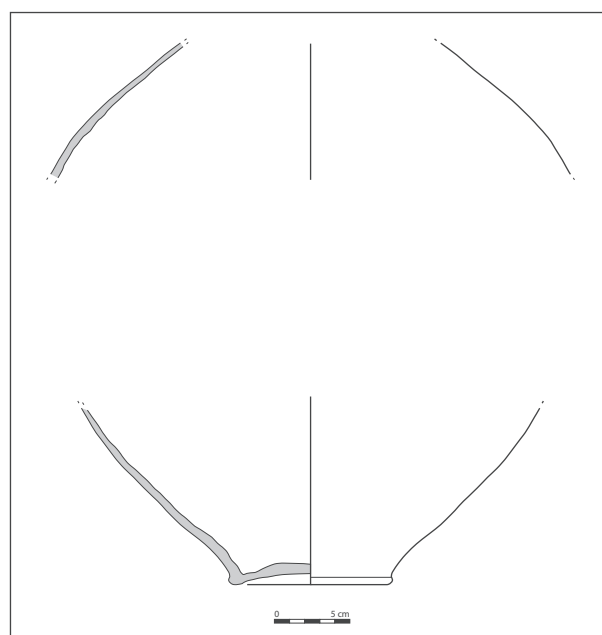


Fig. 3. Dessin de l'urne cinéraire (DAO : L. Huart).

des modalités de comblement pertinentes, nous incitant, de fait, à traiter les données pondérales dans leur globalité.

Ces dernières témoignent d'une nette sous-représentation de la région céphalique et du tronc par rapport aux valeurs théoriques habituellement admises (fig. 4). Cette sous-représentation se fait ainsi au profit des membres qui atteignent près de 80 % du poids total. Ces observations sont toutefois à nuancer dans la mesure où 17 % de l'amas osseux sont constitués d'esquilles indéterminées.

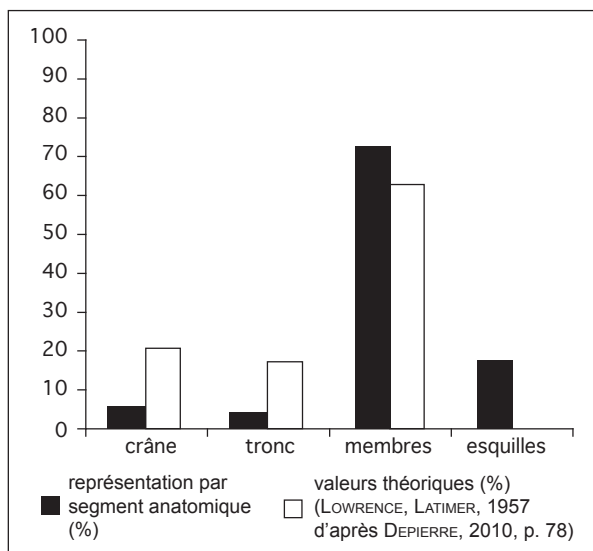


Fig. 4. Graphique des données pondérales des ossements humains crématisés.



Fig. 5. Vue de face de la statuette (cliché : SARM).

Les os sont couleur blanc-ocre suggérant une crémation homogène et aboutie du cadavre lors de la crémation.

La faune est constituée de 38 g d'ossements brûlés et non brûlés. Dans l'ensemble, l'important degré de fragmentation ne permet que très difficilement l'identification des taxons en présence. Seulement quatre fragments de porc ont pu être déterminés, représentant 5 g.

Le mobilier métallique mis au jour au sein de l'amas osseux crématisé se compose d'un porte-ardillon triangulaire ajouré en fer, de deux clous de chaussures et de tiges en fer. L'ensemble de ce mobilier est brûlé.

En termes de pratiques funéraires, il semble donc que l'individu ait été accompagné sur le bûcher par une ou plusieurs pièces de viande, une statuette et éventuellement d'autres effets personnels comme une fibule ou des chaussures. Cette hypothèse doit être considérée avec prudence car il se peut qu'une partie du mobilier (faune, métal notamment) ramassé avec les ossements humains corresponde aux résidus d'une crémation antérieure liée à une utilisation successive d'un même bûcher. En outre, la statuette peut parfaitement avoir subi un traitement spécifique et indépendant du défunt. Son image finale, perceptible lors de la fouille, est le dépôt des différents fragments à la périphérie de l'urne.

LA STATUETTE

La statuette en calcaire était brisée en cinq morceaux (haut. 9, larg. 4,5, ép. 4 cm). Elle est aujourd'hui recomposée (fig. 5).

Un petit personnage est assis sur un siège à haut dossier dont la base forme socle, qu'on distingue bien sur le profil droit; sur les montants sont figurés des cercles concentriques – trait double incisé – presque complets, avec bouton central, quatre à droite (diamètre 2,5 cm) et cinq à gauche (diamètre 2 cm). L'ensemble de la sculpture est simplement découpé dans un même petit bloc de pierre, de forme globalement quadrangulaire, sans presque aucun rendu anatomique de détail: trois niveaux sont dégagés, tête, buste et bas du corps avec le socle. Émergent cependant des pieds et des bras filiformes plaqués au corps. L'avant-bras droit, d'une épaisseur plus forte que le bras, est ramené avec sa main (à peine formée et sans détail de doigts) sur le genou et parallèlement une plus large main est posée sur le genou gauche (fig. 6).

On suit le tracé ténu du vêtement, sans doute une tunique longue, aux faibles incisions qui indiquent des plis plus visibles sur le profil droit que sur le gauche; obliques sur le buste, en arrondi sur le flanc, ils suivent la courbe de la cuisse et du genou et ponctuent enfin le bas du tissu juste au-dessus des pieds.

La tête est très large, sans cou. Sur le visage apparaissent deux boutons minuscules marquant les yeux et le fantôme d'un nez mais pas de bouche: ces traits, peu accentués à l'origine sans doute (où ils étaient probablement rehaussés de couleur ocre), se fondent aujourd'hui dans l'usure de surface. Des rainures parallèles couvrent tout l'arrière et les côtés de la tête, évoquant une chevelure tombant sur le col.

À partir de ces seules données il est difficile d'être catégorique sur l'identification du sexe du personnage: la chevelure raide dans le cou pourrait être masculine, la tunique tombant jusqu'aux pieds appartiendrait davantage à une effigie féminine. Et en présence d'un travail aussi restreint on est amené à considérer des séries d'œuvres répondant suffisamment à des critères communs pour définir un style

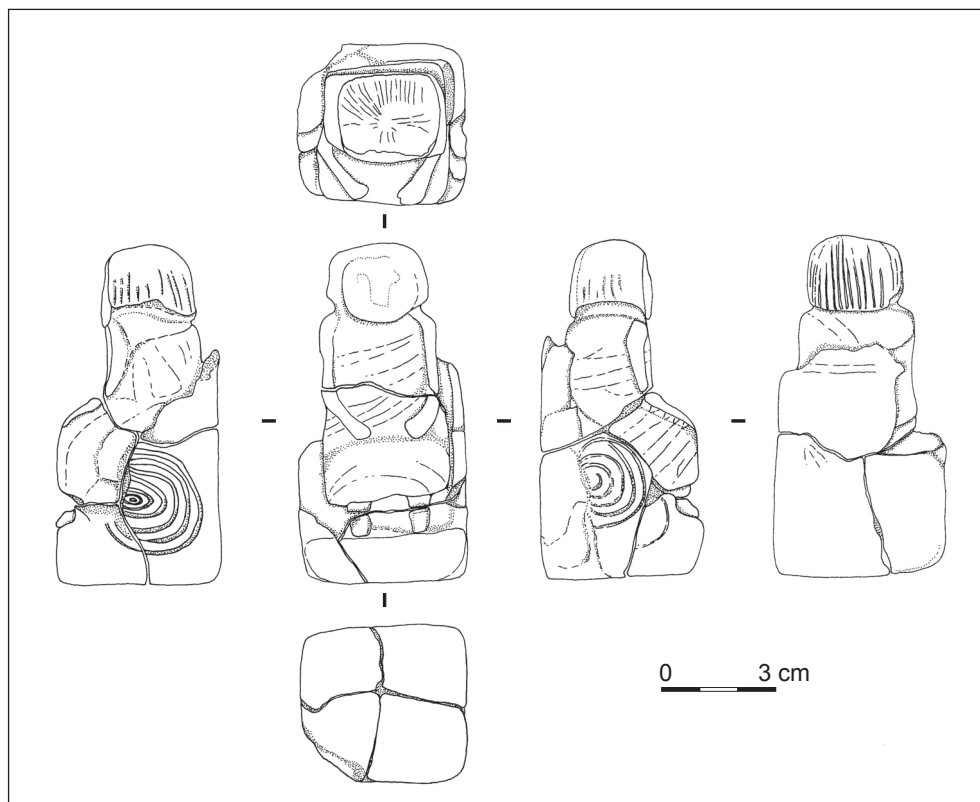


Fig. 6. Dessin de la statuette (dessin/DAO : A.-L. Brives).

propre à nous orienter sur la place qu'il faut donner à une effigie isolée.

Ainsi peut-on dans un premier temps évoquer les quatre statues – aujourd'hui bien connues – découvertes à Paule et publiées par Yves Ménez (1999, p. 357-414). En effet l'auteur, pour les définir et les dégager d'un apparent isolement, a regroupé autour d'elles quatorze représentations, surtout concentrées jusqu'ici en Armorique et dans le centre de la France (p. 393-402 et fig.) et porteuses de composantes définissables ; ainsi le découpage rudimentaire de la pierre en deux ou trois éléments, tête, tronc et socle, comme aussi la tête figurée en réelle ronde-bosse et sans cou, aux traits simplifiés plus ou moins marqués (fig. 7). On peut y ajouter, quand ils sont figurés, des bras atrophiés et repliés en avant, aux mains simplifiées et qui ne tiennent apparemment rien¹. On peut citer à cet égard, parmi d'autres, les personnages de Pérassay dans l'Indre ou de Pauvrelay à Paulmy dans l'Indre-et-Loire (COULON, 1990, p. 67-73) (fig. 8).

Cet ensemble se définit dans une ambiance proprement gauloise (fin II^e-I^{er} siècle avant J.-C.) même si toutes les œuvres de comparaison n'entrent pas dans un cadre chronologique possible à avancer faute d'une documentation de découverte suffisante (tableau de M. Benoit, dans MÉNEZ, 1999, p. 400).

Dans un deuxième temps s'offrent à nous les représentations gallo-romaines (des trois premiers siècles de notre ère) de dévots, ex-voto particulièrement abondants dans

des sanctuaires à vocation guérisseuse comme Essarois (ESPÉRANDIEU, 1911, n^{os} 3404 à 3439), les Sources de la Seine (DEYTS, 1994) en Côte-d'Or ou la Forêt d'Halatte dans l'Oise (DURAND, FINON, 2000). On compte beaucoup de bustes et de têtes sculptés dans un esprit minimaliste, les traits du visage souvent réduits à des lignes et le torse à un bloc de pierre quadrangulaire plus ou moins long et mal équarri ; ceci étant particulièrement manifeste dans les séries d'Halatte (DURAND, FINON, 2000, p. 48-57). Dans ces sanctuaires les statues en pied sont moins nombreuses que les têtes, bustes et troncs. Et, de surcroît, si on peut trouver à Halatte une statue féminine assise, elle reste une exception. Pourtant, dans l'esprit et la forme (même si celle-ci paraît plus élaborée), et malgré l'absence de la tête, le n^o 00 5207 du catalogue Durand et Finon (2000, p. 24) présente bien des similitudes de facture avec la statuette de Châlons-en-Champagne : bras atrophiés ramenant à la taille de petites mains vides, petits pieds limitant le bas d'une tunique longue au plissé d'un arrangement naïvement décoratif (fig. 9).

Enfin il paraît intéressant d'évoquer, toujours dans un registre gallo-romain large, les reliefs de divinités de l'abondance, masculines, féminines ou couplées, appelées souvent, on le sait, « couples éduens » en raison de leur présence nombreuse autour d'Entrains-sur-Nohain, Autun, Nuits-Saint-Georges et Alésia (ESPÉRANDIEU, 1910) (fig. 10). Divinités des maisons, selon un schéma courant les personnages sont d'assez petite taille (15 à 25 cm) et presque toujours figurés assis – pour les déesses fréquemment sur des sièges à dossier haut inspirés de fauteuils en osier de la vie quotidienne – et leur morphologie peut être assez simplifiée ; le volume du

1. Le personnage de Paule présentant une lyre reste une exception.



Fig. 7. *Sculpture de Paule*
(cliché : H. Paitier, AFAN).



Fig. 8. *Sculpture de Pauvrelay-Paulmy*
(cliché : P. Lemaistre).



Fig. 9. *Personnage féminin du sanctuaire de la forêt d'Halatte*
(cliché : M. Durand).



Fig. 10. *Couple éduen d'Alésia. Musée Alésia, fond S.S., Conseil général de la Côte-d'Or*
(cliché : D. Geoffroy).

corps suggéré parfois à peine sous un vêtement plus ou moins esquissé par quelques traits, les mains peu détaillées. Ils se distinguent par les attributs posés sur les genoux ou tenus dans leurs mains, certains bien identifiables tels que corbeilles, fruits, pains ou cornes d'abondance, et d'autres beaucoup moins en raison de la disparition des rehauts de couleurs qui précisaient leur dessin².

Il semble donc que, dans chacun des trois registres que nous venons d'évoquer, on puisse puiser des éléments susceptibles d'entrer dans la définition de la statuette de Châlons-en-Champagne. Des réminiscences de la statuaire de Paule (et de celles qui peuvent lui être affiliées) on retient le découpage abrupt et l'aspect ramassé de la silhouette; de la statuaire votive, et notamment sur un exemplaire d'Halatte, la représentation dans la position assise, les formes abrégées du corps dissimulées en partie sous un vêtement raide au plissé stylisé; des divinités domestiques, la simplification des silhouettes, la position assise très fréquente et le profil à angle droit qu'elle génère (MANGIN, 1975; DEYTS, 1990) (fig. 10).

Il reste un élément particulier à Châlons-en-Champagne: les cercles concentriques présents de part et d'autre du relief. On aurait pu voir alors dans le siège une caisse de char comme celui qui porte trois divinités féminines à

Essey (DEYTS, 1976, n° 134). Mais, on le sait, depuis la Protohistoire les roues sont toujours figurées à enrayure. Il se pourrait donc que ces cercles ne soient pas de simples décors mais aient une portée symbolique: reste à savoir laquelle³. Ce qui est à peu près sûr c'est que, dans le contexte funéraire de découverte, la statuette jouait un rôle de protection, d'accompagnement auprès d'un défunt⁴.

De la confrontation des observations stylistiques et des données de la fouille, la datation que l'on peut proposer se situerait entre les dernières décennies du I^{er} siècle avant J.-C. et la première moitié du I^{er} siècle après J.-C.

On peut retenir en conclusion que le dépôt d'une statue en pierre, si petite soit-elle⁵, est jusqu'ici rare dans une sépulture, ce qui semble révéler une pratique encore nettement autochtone comme peut aussi l'appuyer sa facture particulière.

2. À ce égard il est probable que la statuette de Châlons-en-Champagne était peinte et présentait à l'origine une surface plus animée qu'aujourd'hui; mais il est difficile de penser qu'un attribut était figuré entre des mains seulement ébauchées.

3. On peut citer ici, à titre de rapprochement purement plastique, une stèle de Castelnau-le-Lez (Hérault), mais datée de la fin de l'Âge du Bronze, ornée de mêmes motifs qui sont interprétés comme des boucliers: Thierry Janin, dans *Des rites et des hommes*, 2011, p. 101-102.

4. Il ne serait pas impossible que la statuette ait été placée dans un premier temps au sein d'une habitation. Et on peut rappeler ici que, pour les sculptures de Paule, Y. Ménez évoque la possibilité d'images d'ancêtres en quelque sorte héroïsés et reproduit la photo de bustes d'ancêtres trouvés dans une exèdre de la maison de Ménandre à Pompéi: MÉNEZ, 1999, p. 402-405.

5. À l'exception des figurines en terre cuite pourtant fabriquées en Gaule mais qui procèdent, elles, d'une tradition différente, déjà beaucoup plus romanisée.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUQUIN D. avec la coll. de BONTROND R., BRIVES A.-L., CABART H., DEPIERRE G., HUART L., POUPON F., 2013, *Châlons-en-Champagne '28-32 rue du Général Féry'*, Rapport final d'opération d'archéologie préventive, S.R.A. Champagne-Ardenne, 3 vol.
- COULON G., 1990, «Un nouveau personnage au torque dans le centre de la France, à Pérassay (Indre)», *Revue archéologique du Centre*, t. 29, fasc. 1, p. 67-73.
- DEPIERRE G., 2010, *Des crémations en milieu technologique aux incinérations du passé: apports méthodologiques et réalités archéologiques*, Thèse de doctorat en archéologie, Univ. de Bourgogne, 734 p., inédit.
- DEYTS S., 1976, *Dijon, Musée archéologique: sculptures gallo-romaines mythologiques et religieuses*, Paris, éd. des Musées Nationaux, 160 p. (*Inventaire des collections françaises*, 20).
- DEYTS S., 1990, «Alesia, couple de divinités», in: *Il était une fois la Côte-d'Or*, Catalogue d'exposition, Musée archéologique de Dijon, n° 285, p. 160 et fig.
- DEYTS S., 1994, *Un peuple de pèlerins: offrandes de pierre et de bronze des Sources de la Seine*, Dijon, 145 p., 65 pl. (13^{ème} suppl. à la R.A.E.).
- DEYTS S. dir., 1998, *À la rencontre des dieux gaulois: un défi à César*, Catalogue d'exposition, Lattes et Saint-Germain-en-Laye, Paris, R.M.N., 151 p.
- DUDAY H., DEPIERRE G., JANIN T., 2000, «Validations des paramètres de quantification, protocoles et stratégies dans l'étude anthropologique des sépultures secondaires à incinération: l'exemple des nécropoles protohistoriques du Midi de la France», in: DEDET B., MARCHAND G., PY M., SCHWALLER M. dir., *Archéologie de la mort, archéologie de la tombe au premier Âge du Fer, Actes du XXI^{ème} colloque international de l'AFEAF, Conques-Montrozier, 8-11 mai 1997: thème spécialisé*, p. 7-29 (*Monographies d'Archéologie méditerranéenne*, 5).
- DURAND M., FINON C., 2000, «Catalogue des ex-voto anatomiques du temple gallo-romain de la forêt d'Halatte (Oise)», in: *Le temple gallo-romain de la forêt d'Halatte (Oise)*, p. 9-91 (*Revue archéologique de Picardie*, n° spécial 18).
- ESPÉRANDIEU É., 1910 et 1911, *Recueil des Bas-reliefs, Statues et Bustes de la Gaule romaine*, t. 3 et 4.
- LOWRANCE E.W., LATIMER H.B., 1957, «Weights and linear measurements of 105 human skeletons from Asia», *American Journal of Phys. Anthropology*, 101, p. 445-459.
- MANGIN M., 1975, «Rapport de fouilles», *Tour de l'Orle d'Or*, p. 7.
- MÉNEZ Y., 1999, avec la coll. de GIOT P.-R., LAUBENHEIMER F., LE GOFF E., VENDRIES C., «Les sculptures gauloises de Paule (Côte-d'Armor)», *Gallia*, 56, p. 357-414.